

# AVIS PUBLIC



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 2014-14, 2014-15

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2014-14 - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2015
- Règlement 2014-15 - Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3)

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 3 novembre 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le *Règlement (2014-14) sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2015* entrera en vigueur en date du 1er janvier 2015, et le *Règlement (2014-15) modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3)* entre en vigueur en date de ce jour. Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 6 novembre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx